



ABANDON DE CLAIR-ECLAIR PAS DE LABELLISATION ! RASSEMBLEMENT AU RECTORAT MERCREDI 15 JUIN À 15H

Au collège André Malraux de Saint Jean-de-la-Ruelle comme partout en France, nos collègues se battent contre la labellisation CLAIR-ECLAIR. C'est parce que leur combat est celui de tous qu'unitairement les organisations syndicales du Loiret – CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SE-UNSA et SUD éducation – appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à exprimer leur rejet du dispositif CLAIR-ECLAIR.

Contrairement aux informations diffusées aux parents du secteur de Jean Rostand, le dispositif CLAIR n'apporte aucun moyen supplémentaire permettant de faire face aux difficultés des élèves. Bien au contraire, les établissements CLAIR subissent les suppressions de postes comme les autres !

L'avis prépondérant de l'administration préparant un recrutement local sur profil des personnels dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré, des règles de mutation spécifiques (y compris pour les personnels de direction) et l'attribution d'une lettre de mission remettent en cause le statut des personnels, un des fondements du service public, pour lui substituer la notion de contrat. Loin de favoriser la stabilité des personnels, ces mesures en organisent la fuite ; faute de volontaires, les postes restés vacants risquent de n'être occupés que par des personnels précaires. Pour les personnels, les règles d'affectation et de mouvement, les obligations de service, définis dans leur statuts doivent être respectés.

Il est urgent de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence pour tous les élèves (et pas seulement les plus « méritants ») et en soutenant ceux qui en ont besoin, dans le cadre de programmes nationaux renouvelés et d'horaires nationaux, pour permettre à tous les élèves d'accéder à la culture commune sans les restreindre à l'École du socle.

Avec les personnels du collège André Malraux, nous exigeons que soit abandonné le dispositif ECLAIR. Avec les personnels de l'académie menacés par ECLAIR et mobilisés, nous appelons les personnels à exprimer cette exigence en se rassemblant au Rectorat le mercredi 15 juin à 15 heures.